

## Comité Technique Ministériel : Ce qu'il faut retenir

### Une ouverture...et puis c'est presque tout !

Le Comité Technique Ministériel présidé par les ministres Michel Sapin, Emmanuel Macron et le secrétaire d'Etat, Christian Eckert, s'est tenu le 26 mai durant deux heures. Au travers des trois discours ministériels et des échanges avec les représentants des fédérations, voici les principaux points à retenir :

#### Réforme de l'Etat - revue des missions

Monsieur Sapin a réaffirmé ses propos du 6 octobre 2014 tenus dans cette même instance, à savoir le maintien intégral du périmètre des missions des directions de Bercy.

**DGCCRF : révision de l'arbitrage de juillet 2013, avec proposition de « rassembler les agents de la DGCCRF au sein d'unités territoriales et de rétablir la chaîne de commandement. ».**

Ce projet est encore soumis à l'arbitrage interministériel (avant l'été ?).

Un groupe de travail aura lieu dès la semaine prochaine pour connaître les modalités de cette proposition.

Est-ce le début de l'aboutissement de sortir la DGCCRF des DDI ? Il est encore prématuré pour l'affirmer, mais c'est une ouverture volontariste clairement affichée par Monsieur Macron.

Ce dernier a toutefois précisé que ce projet impliquerait en contrepartie la création d'unités interdépartementales, allant jusqu'à dire que l'on ne pouvait avoir « fromage et dessert » !

Si ce projet aboutissait, il faudrait une révision du décret organisant les DIRECCTE.

Sur le dossier de la « retenue à la source de l'impôt sur le revenu », remis dans l'actualité mercredi dernier, les ministres ont été d'une grande prudence assumée dans leur expression.

#### Réforme territoriale – charte de déconcentration

Pour Monsieur Sapin, seuls 1500 agents des directions de Bercy travaillant dans les régions perdant la capitale seraient directement concernés par la réforme territoriale. Il a estimé qu'« avec plus de 10000 mutations par an, les ministères seraient en mesure de gérer dans de bonnes conditions les conséquences individuelles de cette réforme ».

La cartographie des directions interrégionales des douanes ne sera pas modifiée à court terme. Monsieur Eckert a indiqué vouloir donner priorité à la cohérence des missions.

Les DIRECCTE et surtout l'INSEE seront directement impactés, même si à ce stade il est prématuré d'en définir les contours (fusions, regroupements, maintien d'antennes dans les régions qui perdront le statut de DR ?)

La DGFIP conserve son organisation départementale mais les DRFiP sont concernées par la réforme. Les ministres ont indiqué vouloir valoriser la mission de pilote de l'immobilier de l'État, qualifiée de mission stratégique.

Monsieur Eckert précise que les réseaux des directions à services déconcentrés de nos ministères, en particulier DGFIP et DGDDI, échappent à l'autorité

Sortie de la  
DGCCRF  
des DDI ?

préfecturale, telle que prévue dans la charte de déconcentration.

### Contexte budgétaire – Régime indemnitaire

Aucune annonce sur les perspectives budgétaires pour les années à venir, renvoyant ce débat au CTM budgétaire de l'automne prochain.

Pour 2015, Monsieur Sapin a décidé l'octroi **d'une indemnité de 100€ brut annuel pour tous les agents en fonction à Bercy, en lieu et place de la prime de performance jusqu'alors versée** (pour rappel cette dernière pouvait être de 80, 120 ou 150€).

Les débats directionnels se poursuivront, dès l'automne, pour ses modalités d'attribution les années suivantes.

L'accord social d'accompagnement du 2 mars 2015 à la DGDDI, doit se concrétiser avant l'été par la publication de l'arrêté revalorisant l'IMT (avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> mars 2015).

De même, un décret spécifique sera publié sur le complément indemnitaire lié aux restructurations entérinées à la DGDDI, depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014.

Le RIFSEEP (*Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement professionnel*) sera mis en place dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour les corps interministériels, les corps à statut commun et tous les corps soumis jusqu'alors à la PFR.

Les agents de catégorie B et C seront exclus de la modulation, contrairement aux agents de catégorie A et A+.

Un groupe de travail « conclusif » sur le correctif de B en A sera programmé avant l'été, en précisant qu'aucun dispositif juridique n'a pu être établi depuis le rejet par le Conseil d'Etat du précédent projet.

Aucune information complémentaire sur les mesures catégorielles, si ce n'est la confirmation du Plan Ministériel de Qualification présenté le 10 mars dernier.

### Prévention des RPS

Après l'abandon du plan de prévention des Risques

Psycho-Sociaux, les ministres ont simplement confirmé la tenue du groupe de travail ministériel, le 28 mai, sur un projet de plan ministériel triennal « santé, sécurité et conditions de travail ».

### Jour de carence

Interrogé sur le rétablissement par le Sénat de trois jours de carence pour les fonctionnaires, Monsieur Macron a indiqué que cette disposition sera rectifiée et ne figurera pas dans le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques.

### Droit syndical

Les ministres ont confirmé la réduction des droits syndicaux issus de l'arrêté dérogatoire annuel à paraître, en mettant en parallèle de vagues perspectives de révision des pratiques directionnelles dans leur gestion.

En complément de sa déclaration liminaire, **FO Finances** a réagi aux propos ministériels, en insistant sur le contexte budgétaire d'austérité dans lequel ce CTM se réunissait.

**Peut-on affirmer préserver les missions, quand, dans le même temps, se poursuit une politique de suppressions d'emplois mettant à mal leurs exécutions ?**

**FO Finances** a pris acte des intentions ministérielles d'ouvrir la porte pour une sortie de la DGCCRF des DDI, mais **le passé nous a appris que tant que l'arbitrage interministériel n'a pas été donné, rien n'est acquis.**

Quant à la substitution de la prime de performance par un abondement de 100€ de l'ACF, **FO Finances** en prend acte tout en n'étant pas dupe « du tour de passe-passe budgétaire » permettant au passage au ministère d'économiser environ 7,5M€ sur le dos des agents!

La revendication d'une revalorisation uniforme de l'IMT demeure plus que jamais d'actualité !

**Ces derniers mois, les agents ont démontré leur capacité de mobilisation face aux réformes successives qui les impactent au quotidien dans leur direction respective.**

**FO Finances** ne doute pas que de nouvelles initiatives d'actions seront nécessaires pour infléchir la trajectoire de ces politiques.

100 €  
pour tous les  
agents

Le Comité Technique s'est poursuivi l'après-midi avec quatre textes soumis au vote :

1. **Adoption du Règlement intérieur du Comité technique Ministériel** : aucune modification n'a été apportée au précédent, aussi **FO Finances** a voté pour.

2. **Statut navigants Douanes** : le décret instaurant un statut d'emploi des personnels navigants est paru en 1991 et demeure inchangé depuis, hormis la création d'un nouvel échelon indiciaire en 2009.

Le texte présenté valide une nouvelle grille indiciaire permettant une majoration de 30 points d'indice majoré pour tous les agents. **FO Finances** considère cette revalorisation comme une étape indispensable mais encore insuffisante, au regard de l'antériorité du dossier mais également de l'évolution des métiers du personnel navigant dans l'ensemble des administrations de l'État qui a justifié des revalorisations plus importantes.

3. **Organisation du SCN dénommé « service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque »**.

Un arrêté a été soumis au CTM pour donner une base juridique au dispositif de subdélégation de signature dont le directeur a souhaité faire bénéficier certains de ses collaborateurs. **FO Finances** s'est abstenue.

4. **Organisation du SCN « centre interministériel des services informatiques relatifs aux ressources humaines »**.

Créé à la suite du fiasco de l'ONP, ce SCN, composé d'environ 130 agents (principalement de catégorie A et pour moitié des contractuels), sera divisé en deux départements (systèmes d'information et innovation) et trois bureaux et un pôle.

**FO Finances** s'est abstenue sur le projet d'arrêté.

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE LA FEDERATION SUR :

<http://www.financesfo.fr/>

